

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.
 Art. 1^{er}. Arrêté du 24 janvier 1875 sur la pêche et les ventes des nœuds ;
 Le rapport du Résident des Tuamotu contenant des propositions pour le classement des îles de cet archipel en 1875, conformément à l'arrêté précité ;
 Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;
 Le Conseil d'administration entendue ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Les îles de l'archipel des Tuamotu sont classées, pour l'année 1875, en ce qui touche la pêche et le chargement des nacres, ainsi qu'il est dit ci-après :

1^{re} CATÉGORIE. — *Iles où la pêche est interdite :*

Amanu
 Taneu
 Nekareka

2^e CATÉGORIE. — *Iles où la pêche est autorisée sur les gisements nacres en rapport :*

Takaroa
 Marahi
 Atetika
 Banaka
 Kaiti
 Makemo
 Maraita
 Faaga
 Raraka
 Ruo

Dans chacune des îles de cette 2^e catégorie, les chefs afficheront à la hâte-hua les gisements non en rapport où il est défendu de pêcher.

3^e CATÉGORIE. — *Iles où la pêche est permise sans restriction :*

Toutes les îles de l'archipel autres que celles désignées dans les deux premières catégories.

Art. 2. La pêche des nacres dans les îles de la 1^{re} catégorie et sur les gisements prohibés de celles de la 2^e catégorie sera punie des peines prévues à l'article 10 de l'arrêté du 24 janvier 1874.

Art. 3. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, inséré au *Messenger* et au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 25 février 1875.

O^u GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p.f.f. de Directeur de l'Intérieur,
 LA BARRÉ.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.
 Vu l'arrêté en date du 2 septembre 1874 faisant défense à la goélette *Daniel Smeu* de naviguer sous le pavillon du Protectorat pour avoir arboré le pavillon allemand dans le lagon de l'île Faite (Tuamotu) ;

Vu la réclamation adressée par le propriétaire de cette goélette, le sieur Peterson, à la date du 9 octobre 1874 ;
 Vu le rapport de la commission d'enquête appelée à examiner cette réclamation ;

Attendu qu'il ne résulte pas des investigations de la commission la preuve évidente que la goélette *Daniel Smeu* se trouvait à Faite au moment du passage du transport *la Seine*, et par suite, que ce soit ce bâtiment qui ait pu arborer le pavillon allemand reconnu par la *Seine* ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur ;
 Le Conseil d'administration entendu ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Est et demeure rapporté l'arrêté sous-visé du 2 septembre 1874 portant défense à la goélette *Daniel Smeu* de naviguer sous le pavillon du Protectorat et prescrivant le retrait des papiers de mer de ce bâtiment.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 24 février 1875.

O^u GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p.f.f. de Directeur de l'Intérieur,
 LA BARRÉ.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux îles de la Société.
 Vu l'arrêté en date du 2 septembre 1874 portant exclusion du territoire des Etablissements français de l'Océanie et des États du Protectorat, et pour un temps illimité, du sieur Peter Petersen, sujet allemand, résident aux îles Tuamotu, en raison de la propagande politique faite par cet étranger au préjudice de la France ;

Vu la protestation adressée par le sieur Petersen contre cette mesure, à la date du 9 octobre 1874 ;
 Vu les procès-verbaux et le rapport d'enquête de la commission chargée d'examiner les justifications produites par l'intéressé ;

Attendu qu'il ne résulte pas des investigations de la commission que les justifications produites soient de nature à faire revenir sur la disposition prise à l'égard du sieur Petersen ;
 Conformément à la délibération du Conseil d'administration en date de ce jour ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Est et demeure maintenu, pour avoir son plein et entier effet, l'arrêté du 2 septembre 1874 portant exclusion du sieur Peter Petersen du territoire des Etablissements français de l'Océanie et des États du Protectorat.

En conséquence, le sieur Petersen devra effectuer son départ dans un délai de quinze jours.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* des Etablissements.

Papeete, le 24 février 1875.

O^u GILBERT-PIERRE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur p.f.f. de Directeur de l'Intérieur,
 LA BARRÉ.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR

La clôture de l'exercice 1874 pour le service Colonial et pour le service spécial des transports par terre est fixé au 31 mars prochain.

Les personnes qui ont des créances au compte de ces deux services sont, invitées à se présenter au trésor avec leurs mandats, avant cette date, pour en recevoir le montant.
 Les mandats non payés au 31 mars 1875 seront annulés et leur réordonnement ne pourra avoir lieu qu'en France. 3—1

Enregistrement et Domaines.

CURATELLE AUX SUCCESSIONS VACANTES.

Les successions des ci-après nommés sont gérées par la curatelle :

- 1^{er} Bell (Charles), médecin, décédé en mer le 9 février 1875 ;
- 2^e Kibubou, n^o 199, immigré corse, décédé à Atimono le 9 février 1875 ;
- 3^e Fako, n^o 92, immigré corse, décédé à Pao le 4 février 1875.

Les créanciers de ces successions sont invités à présenter leurs titres au bureau de la curatelle, rue des Beaux-Arts, dans le délai d'un mois.

Les débiteurs devront se libérer dans le même délai.

Exposition des Industries maritimes et Navales.

Le président du Comité central d'Agriculture et de Commerce de Tahiti a l'honneur de rappeler à messieurs les commerçants, producteurs, exportateurs et autres, la circulaire ministérielle publiée dans le *Manager de Tahiti* du 23 janvier dernier, relative à l'exposition des industries maritimes et Navales qui doit avoir lieu à Paris du 10 juillet au 15 novembre 1875.

Il serait à désirer que la colonie de Tahiti, qui a été remarquée dans toutes les expositions qu'on lui eut jusqu'à ce jour et qui a obtenu dans ces concours de nombreuses et flatteuses récompenses, fut également bien représentée à l'exhibition qui paraît avoir pour but de mettre en relief toutes les productions coloniales, soit naturelles, soit industrielles.

Le président du Comité central d'Agriculture et de Commerce se fait un devoir, à cette occasion, d'engager vivement les personnes intéressées à vouloir bien envoyer à ce concours le plus grand nombre possible de produits de la colonie, et à faire remettre, dans une des salles du rez-de-chaussée du bureau de l'état civil, tous les objets destinés à cette exposition.
 L'administration, désirent faciliter autant que possible l'envoi de ces objets en France, prendra les dispositions nécessaires pour les expédier, dans des colis admettent des commandes, par le transport *Calédonie*, qui est attendu en mars à Papeete.

Les plus grands soins seront pris pour la conservation des objets envoyés, qui recevront la destination que voudront leur donner les propriétaires après l'exposition, ils pourront être vendus en France le plus avantageusement possible, suivant le désir que chacun fera connaître au moment du dépôt de ses produits. 3—3

PARTIE NON OFFICIELLE

Nouvelles des îles Sandwich.

Par l'arrivée de la goélette américaine *Humboldt* nous avons reçu une collection de l'*Hawaiian Gazette* du 12 novembre 1874 au 27 janvier 1875. Le roi des îles Sandwich s'est embarqué pour San-Francisco le mardi 17 novembre à bord du navire de guerre américain *Bentley*. Il est accompagné de commissaires ayant surtout pour mission de faire un traité de réciprocité avec les États-Unis. La *Gazette* fait la remarque que le roi Kalakaua aura l'honneur d'être le premier prince régnant qui ait jamais visité les États-Unis depuis leur établissement comme gouvernement.

Avant son départ, le roi a nommé son frère, le prince Leleiohoku, pour régner du royaume pendant son absence. Le 24 novembre, le prince-régent a reçu au palais d'Iolani les divers commissaires ou conseillers des puissances étrangères, qui lui ont présenté le personnel de leurs légations. M. Ballien, commissaire et conseil de France, s'est exprimé en ces termes en s'adressant au régent :

« Prince, je suis heureux de l'occasion que Votre Altesse Royale me donne de lui offrir mes compléments au commencement de sa régence. L'absence du roi est un grand fâcheux pour ses amis nombreux qu'il a quittés dans l'intérêt de son peuple, mais Votre Altesse saura, et en donne la preuve aujourd'hui, combler ce vide. La France, d'ailleurs, poursuit toujours les plus sincères sentiments d'amitié pour le peuple hawaïen, et je ne m'imaginerai pas de vous en représenter la preuve si l'occasion s'en présentait. »

Le régent a répondu :
 « Monsieur Ballien, j'éprouve le plus grand plaisir à recevoir en vous le représentant de la France, qui a toujours montré la plus grande amitié pour ce royaume et pour le peuple hawaïen, et je ne m'imaginerai pas de nouvelles preuves de cette amitié si l'occasion s'en présentait. »

Le 26 novembre, on a fêté le trente-unième anniversaire de la reconnaissance de l'indépendance du royaume par la France et la Grande-Bretagne. Un salut a été tiré à midi par la batterie de terre et les navires de guerre. Un goûter a été donné par le ministre de l'intérieur au régent, aux membres du corps diplomatique et con-

l'air, et à plusieurs autres personnes de distinction. Les Indes-Païnes, qui ont toujours eu une réputation de ne mourir, ont été les premières à mourir en courses de chevaux, dont ils sont très-accoutumés.

On annonce le soir du 15 février ou le 1^{er} mars. Un grand nombre de personnes ont été tuées le 25 janvier dans le but de faire des nouvelles, et cela a été la cause de son arrivée. Il a été reçu aux États-Unis avec de très-nombreux que le peuple hawaïen comprend la nécessité de mourir, son retour par une réception des plus brillantes.

Le 14 novembre a eu lieu à Keskaku Bay, les Hawaï, l'inauguration d'un monument érigé par souscription à la mémoire du capitaine Cook. Le monument se trouve à environ quinze ou vingt pieds de la pierre même sur laquelle l'Obélisque avec ses statues se tenait debout lorsqu'il a été érigé. L'Obélisque avec son piédestal a environ 37 pieds de haut. Sur le côté faisant face à la mer, on a gravé en creux l'inscription suivante : « A la mémoire du grand circumnavigateur James Cook, capitaine de la marine royale, qui découvrit ces îles le 18 septembre 1778 et tomba le 14 novembre 1779. Ce monument a été érigé en novembre 1874 par quelques-uns de ses compatriotes. » Près du monument que l'on vient d'élever se trouvent les débris d'un premier monument que l'on avait tenté d'y consacrer dans le même but, quoique peu plus loin existe aussi un cimetière sur le tronc duquel les officiers du navire anglais *Invincible* ont jadis couché plusieurs plaques en cuivre portant des inscriptions qui rappellent ce lamentable événement.

Le temps a été favorable à l'observation du transit de Vénus par les quatre astronomes qui avaient fait d'Honolulu leur station.

La colonisation française et la colonisation anglaise.

Nous avons, à quelques heures de nos côtes, une colonie qui égale presque la France pour l'étendue du territoire, qui commence à avoir un commerce extérieur considérable, puisqu'il s'élève à 360 millions, et dont bien peu de gens s'occupent. On fait surtout d'élégants vêtements, non pas faits de sympathie, mais par ignorance et par préjugé. On officie de dire et de croire que nous sommes de mauvais colonisateurs, et bien des gens s'en vont répétant que la conquête et l'occupation de l'Algérie ont été une inopie.

Nous sommes d'une opinion toute différente. Nos yeux, et la France doit jouer à l'aventure un rôle dans le monde, c'est nous peut-être en Europe qu'il faut voir l'Afrique. Nous avons la bonne fortune d'être la seule puissance civilisée qui soit solidement assise dans cette contrée si vaste et encore presque inconnue : l'Algérie au nord, le Sénégal à l'ouest, ce sont deux bases pour nos opérations civilisatrices. L'Angleterre, il est vrai, possède au Sud de ce continent de vastes territoires, le Cap et Natal ; mais il est évident que la situation des possessions anglaises est beaucoup moins favorable que celle des possessions françaises. Les colonies anglaises de la Grande-Bretagne sont infiniment plus éloignées de l'Europe et placées à l'extrémité de l'Afrique, au sommet du triangle que forme cette péninsule. Le rayonnement des colonies britanniques sera donc beaucoup moins étendu que le rayonnement des colonies françaises. En outre, ce que l'on ignore trop, nous avons à l'échelle actuelle en Algérie plus de colons européens que n'en comptent le Cap et Natal réunis. D'après le recensement de 1872, il y en a en Algérie, au dehors de l'armée, 245,000 Européens. D'après le dénombrement de 1869, la colonie du Cap comptait 183,000 blancs et celle de Natal 37,200, soit ensemble 204,000 habitants de race européenne ; c'est, on le voit, les quatre cinquièmes seulement de la population européenne en Algérie. Cependant le Cap est une colonie de vieille date, ayant une population de 180 ans, et elle n'avait au xvi^e siècle que cent dix-huit de la France, possédant, en outre, des avantages naturels pour la production de la laine, pour la culture de la vigne et offrait enfin l'attrait de mines précieuses. Quand donc on dit que la France ne suit pas la voie de la colonisation européenne de l'Algérie est insuffisante, on ferait bien de réfléchir un peu et de comparer notre œuvre à celle de plusieurs nations qui ont une haute renommée colonisatrice.

Le chiffre des exportations de l'Algérie est plus du double de celui des exportations du Cap et Natal réunis. En 1872, les exportations algériennes se sont élevées à 164 millions de francs. En 1870, d'après le *Colonial Statistical Abstract*, le Cap exportait pour 2,603,000 liv. st., et Natal pour 338,972, soit ensemble environ 3 millions de livres st., ou 75 millions de francs. On voit combien est grande la supériorité de notre récente colonie algérienne sur les colonies anglaises du Sud de l'Afrique, qui sont cependant sept ou huit fois plus âgées.

Mais on n'est pas au Cap et à Natal, dire-t-on, c'est à l'Australie qu'il faut comparer l'Algérie ; alors on se trouve humilié et presque découragé. Nous pourrions élèver quelques objections pressantes contre ce parallèle. Néanmoins nous l'acceptons. Aussi bien, l'histoire des colonies australiennes est peu connue, ainsi que celle et les progrès de leur développement. Nous allons donc nous occuper de ces choses en termes vagues et sans y rien entrer. Arrêtons-nous-y pour donner à nos lecteurs quelques idées exactes.

Voici, d'après le *Colonial Statistical Abstract*, publié par le gouvernement britannique en 1873, quelle était, à la fin de l'année 1870 ou au commencement de 1871, la situation des colonies australiennes, pour nous servir du mot qui convient à tout ce groupe de possessions anglaises dont l'Australie est la principale. Ce groupe comprend sept colonies distinctes, savoir : l'Australie proprement dite, le territoire australien, et deux des plus ou moins éloignées, La Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, l'Australie du Sud, l'Australie de l'Ouest, et en dernier lieu Queensland, voilà les cinq colonies continentales ; l'île de Van Diemen ou de Tasmanie et la Nouvelle-Zélande, voilà les deux possessions distinctes, dont la dernière est trois-fois-dix des autres, mais que l'on a l'habitude de réunir aux premières. Ces sept colonies avaient ensemble, en 1871, une population de 1,915,000 âmes : leurs importations totales, en 1870, se sont élevées à 28,461,000 liv. st., et leurs exportations de France et leurs exportations, si l'on en déduit les métaux précieux, à 17,058,000 liv. st., c'est-à-dire 430 millions de francs environ.

Voilà, certes, un développement merveilleux. Loin de nous la folle idée de vouloir atteindre l'état qu'il est évident qu'elles ont atteint, ces hommes qui s'intéressent au progrès, il leur convient d'entrer un peu plus dans les détails. De ces sept colonies australiennes, il n'y en a que trois qui n'aient pas eu depuis vingt-cinq ans, comme précieuses auxiliaires de la colonisation, la découverte de

mines d'or ; ces trois colonies, moins favorisées que leurs sœurs, sont l'Australie du Sud, l'Australie de l'Ouest et Van-Diemen ou Tasmanie. Ces trois possessions sont fort bien dotées par la nature ; elles sont au plus haut degré propices à l'agriculture : elles ont fait de grands progrès, mais quant à leur développement pour nous, Van-Diemen avait 68,609 habitants en 1850, elle en comptait 100,765 en 1871 ; c'est un développement moins rapide que celui de l'Algérie, puisque de 1852 à 1872 la population européenne de ce dernier pays passa de 124,000 à 245,000. L'Australie du Sud, dont le territoire est si fertile, a fait, il est vrai, plus de progrès, et elle a 185,626 habitants, tandis qu'elle n'en avait que 63,000 en 1850 ; la population d'origine européenne y a donc triplé, tandis que dans le même espace de temps elle n'a que doublé en Algérie. Cependant, on le voit, la différence de développement est tellement grande que nous en devons ronger. Quant à l'Australie de l'Ouest, sa population a quadruplé en ces vingt années ; mais combien elle est encore faible ! En 1860, elle était d'environ 6,000 habitants ; elle monte à 25,000 en 1871. Les progrès s'élèvent à des proportions extraordinaires que dans les colonies australiennes, la Nouvelle-Galles, Victoria, la Nouvelle-Zélande et Queensland. Encore doit-on dire que ces deux dernières, de découverte récente il est vrai, n'ont pas une population bien considérable. A Queensland on comptait 115,567 habitants en 1871, et à la Nouvelle-Zélande 256,000. Ainsi, en comparant l'Algérie aux colonies anglaises nous aurions, nous ne voyons pas de spectacle qui soit de nature à nous décourager. Notre possession africaine peut parfaitement supporter la comparaison avec le Cap et Natal, avec l'Australie du Sud ou du Nord de l'Ouest ; elle est légèrement inférieure, comme vitesse de développement, à une seule de ces cinq colonies ; elle l'emporte, au contraire, sur les autres.

Examinons maintenant les progrès des colonies australiennes prises dans leur ensemble, c'est-à-dire en y comprenant la Nouvelle-Galles, Victoria, Queensland et la Nouvelle-Zélande, jusqu'à la découverte des mines d'or, et rapprochons toujours la situation de ces possessions britanniques et celle de l'Algérie. On sait combien est récente notre colonie : c'est dans le courant de l'année 1830 que le premier soldat français débarqua sur le sol africain ; il y a donc 44 ans ; mais peut-on dire que la colonisation date de là ? Il est difficile de la faire sérieusement remonter avant 1836, époque où il y avait 45,561 Européens en Algérie, dont 25,000 Français, la plupart petits commerçants ou artisans, l'armée ou fonctionnaires de tous ordres. Quoi qu'il en soit, notre colonie a 44 ans au plus, et l'on peut même dire, si l'on défalque les cinq ou six premières années uniquement employées à la conquête, qu'elle n'a que 38 ans.

L'Australie, au contraire, date de 1787. C'est dans le courant de cette année que la frégate *Sirius* aborda à Botany-Bay (Nouvelle-Galles du Sud) avec un chargement de 300 condamnés. Dès les premiers jours de l'année suivante, le 26 janvier 1788, la petite colonie pénitentiaire fut transportée à Sydney. Dès 1790 commença la concession de terres aux prisonniers. Le premier ballot de laine australienne fut exporté à Londres en 1807, et dès 1820 la colonie en exportait 100,000 livres. De 1787 à 1836 la déportation ne cessa pas un instant, et, d'après le principalcrivain anglais sur la colonisation, Merivale, on transporta dans cette période à la Nouvelle-Galles et à Van-Diemen 120,957 condamnés. On le voit, l'Australie a actuellement 87 années d'existence, soit à peu près le double de l'âge de notre colonie algérienne.

Pendant les soixante-quatre premières années de la colonisation australienne et jusqu'à l'exploitation des mines d'or en 1851, le progrès de ces colonies ne fut guère plus rapide que celui de l'Algérie. En 1830, c'est-à-dire quarante-trois ans après le commencement du premier convoi de condamnés, la Nouvelle-Galles du Sud ne comptait pas plus de 100,000 Européens, et l'ensemble des colonies australiennes n'en avait pas plus de 150,000. L'Australie était alors aussi agitée que l'est actuellement l'Algérie, elle était époque où l'on fit de grands sacrifices pour attirer les colons ou les y transporter gratuitement d'Angleterre ; on employait le prix de la vente des terres à subventionner ainsi l'émigration. Néanmoins, en 1850, juste au moment de la découverte des mines d'or, la population de toutes les colonies australiennes se montait encore qu'à 565,906 habitants d'origine européenne, dont plus de la moitié, 265,503, pour la Nouvelle-Galles du Sud. Les colonies de l'Angleterre, dans cette partie du monde, avaient à cette époque deux fois plus d'habitants européens que n'en possédait aujourd'hui l'Algérie, mais il ne faut pas oublier que la colonisation de l'Australie datait alors de soixante-trois ans, tandis que celle de l'Algérie n'était que de quarante-quatre ans. Dans la période décennale de 1830 à 1840, l'émigration libre, quoique très-largement subventionnée, ne porta en Australie que 33,374 personnes ; soit une moyenne de 5,327 par an ; dans la période décennale suivante, de 1840 à 1850, il arriva 126,947 émigrants libres, la plupart subventionnés, ce qui fait une moyenne annuelle de 12,693. Ce n'est que depuis la découverte des mines d'or que l'émigration a été portée à une moyenne annuelle de 50,000 âmes.

Nous nous sommes arrêtés à cette comparaison d'une jeune colonie française avec de vigoureuses et prospères colonies anglaises, parce qu'il est un défaut qui rend toute grande œuvre impossible, c'est le découragement. Somme toute, nous n'avons pas à rougir de l'Algérie ni de nous-mêmes. Elles auraient pu avoir un développement plus rapide, si l'on n'avait pas commis de fautes, si l'on ne s'était pas abandonné à quelques chimères, si l'on n'avait pas installé en Afrique 500,000, si l'on n'avait pas, à un certain moment, découragé l'émigration, si l'on avait adopté un bon régime de distribution des terres ; si l'on eût relâché la grande œuvre impossible des lieux de la réglementation. Mais il n'y a rien de regrettable dans les incertitudes du passé, il ne faut pas considérer le sort de notre colonie comme compromis. Sa croissance n'a pas été sensiblement plus lente que celle des plus belles colonies du monde. Plusieurs causes nuisent à l'Algérie : la France n'a pas une grande multitude de population ; on n'a pas su jusqu'ici rendre disponibles de vastes quantités de terre ; nos habitudes administratives sont trop tracassières ; mais nous ne craignons pas de dire que ce qui a nui le plus jusqu'ici à l'Algérie, c'est un mauvais renommée, et la débauche et son ennemi, cette mauvaise renommée, elle ne la mérite pas ; c'est, au contraire, il est facile de le lui assurer. Nous considérons, quant à nous, l'Algérie comme la plus grande chance qui ait la race française d'exercer désormais dans le monde une grande influence.

(Revue française.)

Paul LEBLANC.

